

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n° 02/2026

des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Date de la convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Emilie MARTINI, Erick CASALTA, Mme Bernadette JOURNET, Mme Olga BRUNI, Jean-Louis MARTINI, Mme Blanche MONTISCI, François VITTINI, Mme Fabienne GIUNTI, Dominique VINCENTI.

Membre représenté : Jean-Baptiste SALVADORI par François VITTINI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Emilie MARTINI

Objet : Création de trois postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3(trois) postes d'adjoints.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire




D. VINCENTI